L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 JUILLET 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

On demande à louer—Du 1er octobre 1890 une résidence n'ayant pas moins de cinq chambres à coucher, et située rue Esplanade ou près de là. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 6 juil—1 sem

Demande de capital—Un associé avec 12,000 dollars comptant. Capital doublé en moins d'une année. Preuves données à l'avance. Adresser Hope, bureau de l'*Abeille*. 5 juillet—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Willes Dysentery Remedy. 17 juin—1 mois

A LOUER

JARDIN et maison à louer, coin Espagne et Derbigny. 8 juil—2f

Nos 1 et 3 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin 1 m

L'HOTEL Cosmopolitan, rue Royale, près Canal. S'adresser à J. B. Solari. 8 juin—1m

No 30,517.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Dans l'affaire des mineurs Jenetta, James et Isabella Hay.

ATTENDU que James M. Ross et David Mitchell, résidents de Edinburgh, Ecosse, administrateurs des mineurs Jenetta Hay, James Hay et Isabella Hay, se sont adressés à cette cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession de et transporter de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande des dits administrateurs ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1890.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.

24 juin—24—juil 1, 8, 15, 23.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations, etc., d'un Club.

Mme G. H. Braughn, etc., vs M. J. Taylor; Hugh William, intervenant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,063.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 8 juillet 1890 à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue St Anne, entre les rues Royale et Chartres, un lot sie cartes de jeux et de tables à poker, chaises, jeux, cartes et autres objets, etc., généralement appartenant à un club; le tout selon un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 juin—27—5 8 juil.

AVIS DE SUCCESSION.

Hassell & Webster vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,328—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juil—8 13 17.

Succession de Barbara Heiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,254 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Caroline Weitner, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé, et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juil—8 13 17

Succession de George Weintz et Anna Huber, sa femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,585—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Weintz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juil—8 13 17

Succession de John Connolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,361.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Connolly, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 juil—2 6 11

Succession de Jules Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Léon Queyrouze, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 juil—2 6 11

Succession de Mme Elizabeth Theeing, femme de William Brunke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,998—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard William Helme, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 juil—1 6 10

Succession de C. Washington Sullivan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,531—Division D—Attendu que Jacob Schoen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu C. Washington Sullivan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er juil—1 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division E—Frank Fleckinger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la demande du pétitionnaire soit accordée et qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, à son bureau No 130 rue Gravier, en cette ville, le 9 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.

Signé ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

8 juil—8 20—9 août

Succession de Ophélia Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,853—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Meyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juil—8 13 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 10ème jour de juin 1890, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Lina Pareti—No 30,168 Division "A".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présents, Geo. H. Théard, Esq., pour le demandeur, et E. J. Méral, Esq., avocat et curateur ad hoc de la défenderesse. Après avoir entendu les témoignages, les plaidoyers et les avocats, la loi et l'évidence étant en faveur du demandeur.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire déclarant Mlle Lina Pareti incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens, et décrétant l'interdiction de la dite Mlle Lina Pareti.

Jugement rendu le 10 juin 1890.

Jugement signé le 16 juin 1890

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le trentième jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil Huit Cent Quatre-Vingt Dix.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.

8 juil—3 7 12

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs

R M WALMSLEY, Prés. La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JUILLET 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...$500, soit......		$50,000
100 Lots de...$300,	.. ..	30,000
100 Lots de...$200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......		$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. J. Gidière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient et qui se trouve dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Remparts, Canal, Dryades et Commune, mesurant, au pied français, vingt neuf pieds de façade rue de la Commune sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds sur la limite le divisant de la propriété de Mme Ryan: quatre-vingt-neuf pieds sur la limite le séparant de la propriété de C. W. Dumas; et trente pieds sur la limite inférieure. Ensemble avec cent quatre vingt deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, soit neuf cent dix dollars, montant du stock loan avec 10 0|0 d'intérêt à partir du 1er novembre 1882, et la somme additionnelle de trois mille deux cent soixante-seize dollars, montant des contributions des actions capital, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 dessus à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1886; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1887; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1888; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1889; et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dûes sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance des actions hypothéquées, dette pas encore due mais sujet à être collectée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de $13,104 et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juil—7, 14, 21, 28—août 4, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt de propriété, etc, dans le Septième District.

Teutonia Insurance Company vs John S Nichols.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,497.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise de deux lots de terre avec la moitié indivise des bâtisses, améliorations, machines, bouilloires outils et instruments aratoires qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le No 20 sur le nouveau plan, bornés par les rues Levée, Millaudon, Oliver et Général Scott; les dits lots sont désignés sur le plan de Wm. Forshey, voyer, fait en l'année 1853, par les Nos 4 et 5 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No quatre a trente pieds de face à la rue Levée; cent cinq pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 3, cent trente pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 5 et quarante pieds de large dans le fond; le lot No 5 a trente pieds de face à la rue Levée, cent trente pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 4, quatre-vingt douze pieds de profondeur sur la ligne du lot No 6 et quarante neuf pieds cinq pouces de large sur la rue Général Scott.

Achetée par le défendeur par achat de H. Chalin, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 2 juillet 1885. (Titre enregistré L. 123 fol 322).

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Chérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

7 juil—7 14 21 28—4 9 août

Proclamation Annuelle DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, invitant le gouverneur à émettre sa proclamation annuelle de quarantaine contre les ports ci-dessous désignés, pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, à savoir:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux et des antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants.

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports qui sont infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est à dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou celles du Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi, une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaines de l'Etat.

{SCEAU} En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit cent quatre vingt-dix

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Pour le Gouverneur;

GEO. SPENCER sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

22 avril—

Succession de Adam Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Eliza Thomson, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juil—8 8 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de billets à recevoir, billets, comptes courants, etc.

William et John H. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,225—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juin 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 8 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de billets à recevoir, billets, comptes courants, etc., accusés dans un inventaire en cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—27—5 8 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues Magasin et Robin, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Camp et Terpsichore.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyret, subrogée vs Cazaux & Sentilles, et al. No 7,566.

J. B. Camors & Co, Mme Marie Peyret subrogée vs A. Cazaux & Sentilles et al. No 7,596.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juil et 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magasine et Robin, et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Magasine sur cent vingt-huit pieds de profondeur et de face à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe par achat de Mme Catherine Baltz, le 8 mai 1878, par acte passé pardevant R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations, livre 101, folio 760.

Saisi dans les affaires ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

24 juin—24—juil 1 8 15 22 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété, près du Parc Audubon, Sixième District.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, situé dans la partie supérieure de la ville les rues Camp, Calhoun et Magazine, et connu comme îlet No 29, de Burthev lle; les dits sept lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan du dit îlet dressé par Arthur de Armas dé uté voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot No 1 du dit îlet, à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et ayant les mesures suivantes d'après le dit plan, à savoir:

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun vingt-huit pieds 5 pouces et trois lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds un pouce, et une largeur sur la ligne du fond de vingt huit pieds trois pouces et quatre lignes; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles; le dit lot No 10 formant l'encoignure de la rue du Camp et de la ligne inférieure du Upper City Park, et le lot No 11 mesure vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall, dans l'îlet borné par les dites rues et Walnut et Esther.

Henry Wellmann vs. Charles Petrie

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,240—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 19 juillet 1890, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Wall, Walnut et Esther, sur un plan du dit îlet, auquel pour qu'on s'y réfère au bureau de A. Hero Jr., notaire, comme plan No 33, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No dix formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall; les dits lots sont désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix.

Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Geo. F. Bowers, d'après un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire le 27 avril 1872. Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 101 folio 377.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant le coin des rues Washington et Clara dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Magnolia et Sixième.

David Jung vs Anton Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,891—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Clara, Sixième et Magnolia, désigné comme lot No 22 dans l'îlet No 27 formant l'encoignure des rues Washington et Clara, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent vingt-huit pieds de profondeur et face à la rue Clara. Enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, folio 173.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 160 acres de terre dans la paroisse Acadia.

Succession de Geo. W. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 8,853—En vertu d'un ordre de vente daté le 26 Juin 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre, 160 acres, dans la paroisse Acadia, étant E. 2, de la section 3, Township 9, S. R. 1 W.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

30 juin—30—juil 7 14 21 29—2 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conrad Schnetzle, Mme Pauline Schnetzle, exécutrice testamentaire, vs Louise Bordère, veuve de Lafayette Clay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,538—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet désigné par le No 7, sur l'ancien plan du Faubourg Avart, maintenant désigné comme carré No 125, sur le nouveau plan de H. C. Brown, voyer, borné par les rues Jersey, Levée, Belle Castle et Dufossat; les dits terrains sont désignés par les numéros 14 et 1.., et mesurent chacun trente pieds de façade rue Jersey, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine.

Acquis par la défenderesse de Carl Jacob Wolf, le 25 avril 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans vs. Clotilde Godfrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,413. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 376, borné par les rues Dupré, Ursulines, White et Bellechasse, désignés sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 16 avril 1888, par les Nos 12 et 15, et mesurent comme suit:

Le lot No 12 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, plus ou moins, sur la ligne la plus près de la rue Ursulines, et cent dix-sept pieds plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 13.

Le lot No 15 mesure cent un pieds de face à la rue Bellechasse, quatre vingt-dix pieds dans le fond, soixante pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Dupré, et quatorze pieds sur la ligne vers la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

28 juin—28 30—juil 7 14 21 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Trois magasins en brique à deux étages, Nos 222, 224, 226, rue Magazine.

Jolie résidence en bois à deux étages, No 349, rue Baronne près Erato.

Magasins en briques et résidence, coin des rues Chemin du Bayou et St Claude.

Cottage No 406, rue St-Claude.

Montre en or et crayon.

Ann Joséphine Martin vs Albert E. Martin et als.

No 30,421.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 27 juin 1890 et signé le 2 juillet 1890 dans l'affaire Ann Joséphine Martin vs Albert E Martin et als, il sera vendu à l'encan.

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, St Joseph, Constance et Delord, désignés comme lots Nos 1 et 2.

Le lot No 1 mesure 22 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 86 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Le lot No 2 est contigu au lot ci dessus et mesure environ 36 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent trois magasins en briques à deux étages, désignés par les Nos 222, 224 et 226 rue Magazine. Toujours loués et rapportant $32 50 par mois.

2° Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie résidence simple et confortable en bois à deux étages, avec une bâtisse en bois à deux étages qui sont contigues dans le fond, désignée comme No 349 rue Baronne.

Bien situées, avec tous les agréments à portée et rapportant $240 par an.

3° Un lot de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, St Claude, Quartier et Tremé. Le dit lot forme l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St Claude et mesure 32 pieds de face à la rue Chemin du Bayou sur une façade et une profondeur de 100 pieds, sur la rue St-Claude

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage avec attic et une bâtisse en briques à deux étages dans le fond en face de l'église St-Augustin, rapportant $25 par mois et occupée par le locataire actuel depuis plus de 34 ans, comme magasin de Fantaisie et Notion et comme résidence.

4° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, St Antoine et Annette, mesurant 15 pieds de face à la rue St-Claude sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage désigné comme No 406 rue St-Claude.

Aussi,

A la même heure et au même endroit

Une montre en or, porte plumes et crayon en or.

Conditions—Pour montre en or, etc, comptant. Pour propriétés foncières, un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans en paiements égaux le tout garanti par des billets pour la portion de chaque héritier, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de garantie d'assurance usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Wharton Collens, notaire, bureau dans la bâtisse Morris.

Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

6 juillet—6 19 26—2 9 16 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Joli cottage double en bois. No 402 rue Gravier coin Prieur, et maisons en bois dans le fond et face à la rue Prieur.

Succession de Patrick McGrath et femme et d'Edward McGrath.

No 30,078—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 26 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Patrick McGrath et sa femme et d'Edward McGrath, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Prieur et Johnson désignés par les Nos 26 et 27 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

Lot No 26 a 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 27 a 120 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur se reliant aux lignes du lot No 26 à un point de façon à former un angle de 120 pieds sur la ligne de division, et a 30 pieds 3 pouces de large dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à double corps de logis No 402 rue Gravier coin Prieur et plusieurs cottages en bois dans le fond et faisant face à la rue Prieur et désignés par les Nos 1, 2 et 2 1|2 rue Prieur.

Le tout rapportant environ $22 par mois, le cottage du coin est occupé par les héritiers.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par lien du vendeur et hypothèque, pour garantir le paiement du capital et de l'intérêt. Ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. O. Hart, notaire. Dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Primes reçues:

Sur risques de feu..................		$261,065 96
Sur risques de marine.............		2,702 10
Sur risques de rivière..............		3,974 97
		$267,743 06
A ajouter, primes non acquises de 1888..........		50,716 00
Primes totales........................		$318,459 06
A ajouter, intérêts et profits et pertes....................		15,041 32
Revenus.................................		$333 500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...	$89,072 36	
Sur risques de marine..............	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées...........	$90 685 27	
Retour de primes et cancellations.....	25,822 60	
Commissions.........	39,121 12	
Réassurances	23,298 18	
Taxes et Licences...	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers publications, etc.	30,719 47	
Déboursés.........		$212,593 79
		$120,906 58
A déduire:		
Primes non acquises $	60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées......	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net.............................		$30,352 58

ACTIF.

Argent en caisse............................	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..........................	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats..........................	10,011 16
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0|0 @ 127..............................	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 80
25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0|0 @ 95 1|2..............	23,875 00
Primes en voie de recouvrement....	12,198 55
Prêts sur hypothèque.................	24,384 84
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions....................................	4,465 28
Meubles et installations de bureaux................................	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital..	$300 000 00
Dividendes non réclamés...........	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises.	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées.........................	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890..................	9,000 000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0|0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.

12 janv—1m

Changement de domicile.

Le Dr Testut a transféré son domicile du No 161, Bourbon, au No 49, Orléans, entre Bourbon et Dauphine. Punaisicide (Bed Bug Killer)—Friction Rouge—Mokaine. 1er juil—10f

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dacet, coin Decatur et Dumaine. 20 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de résidence dans le premier district de cette ville, coin des rues Prytanée et Calliope.

Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 29,004

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO & CO—B. Onorato, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 9 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté le 9 juin 1890 et signé le 1 juillet 1890 il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Calliope, l'avenue St-Charles et Clio et désignés sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant L. Hermann, ancien notaire, le 1 avril 1843, comme lots Nos dix et onze. Le lot No onze forme le coin des rues Calliope et Prytanée, et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Prytanée, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 120 pieds et la même profondeur sur la ligne le séparant du lot No 10 et le lot No 10 mesure 29 pieds de face à la rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, style moderne, couverte en ardoises et retirée de la rue, coin Calliope et Prytanée, contenant au rez-de-chaussée une verandah sur le devant, couloir, salon à arche double, chambre à dîner, grande chambre pour cuisine, office et chambre à magasin.

Au 2ème étage verandah sur le devant, couloir, 4 grandes chambres à coucher, deux petites, chambre à bain et garde-manger sur le devant et sur le côté gas dans toute la bâtisse qui est en bon ordre, ayant 4 lignes de chars urbains passant devant. Dans la cour une grande écurie et remise, citerne. Pour plus amples informations voir le plan à la bourse.

Conditions—L'acquéreur devant payer comptant sept mille piastres ou plus et la balance à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 juil—5 12 19 26—2 et 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence désirable dans le Premier District.

Dans l'affaire de J. W. H. Eckert vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 27 268.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO & Co. B. Onorato, Encanteur — Bureau, No 16 rue Bourbon. — SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour Division B, maintenant absent en congé en date du 24 juin 1890 il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

La quatorzième partie indivise de l'intérêt de l'insolvable dans deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Commune maintenant Avenue Tulane, Villeré et Jackson maintenant Gasquet ou Cleveland, un des dits lots forme une partie de la portion du lot No 20 et est pris sur le côté du dit lot le plus près de la rue Jackson maintenant rue Cleveland et l'autre lot forme une partie des portions des lots Nos 20 et 21 sur un certain plan fait par Hugh Grant, voyer daté du 9 février 1838, lesquels dits lots de terre mesurent chacun 20 pieds rue Robertson mesure américaine borné dans le fond par une ligne d'équerre de largeur pour l'usage commun des dits lots d'autres

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ferd. Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente

27 juin—27 28—juil 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, coin des rues Girod et Musique.

Succession de Jules Maupas et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 22,940.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 12 juillet 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1890, il sera procédé à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges, etc. et tout ce qui en dépendent en quoi que ce soit, situé dans le Troisième District de cette ville.

Le dit lot est désigné par le No 13 de l'îlet No 107, borné par les rues Urquhart, Girod, Marais et l'avenue Washington sur un plan de E. Surgi, du 3 février 1847, déposé en l'étude de C. W. Fowler, notaire, comme le No 23 du livre de plans de Louis Bouyé, au bureau du notaire actuellement dépositaire des archives des notaires de cette ville; le dit lot de terre forme le coin des rues Girod et Musique, et mesure 25 pieds de face à la rue Girod, sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Musique.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages—un contenant 4 chambres, cuisine dans le fond avant 2 chambres et hangars; l'autre contenant 3 chambres, grande cour, arbres fruitiers, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance payable à un et deux ans, au choix de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour forcer le paiement, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur assumera les taxes de 1890.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

8 juin—8, 14 ... 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District

Dans l'affaire de Peter Johnson vs. August Bernah.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 30 268.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 19 juillet 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, décrétant un partage dans cette affaire, rendu le 2 juin 1890 et signé le 9 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, Julia et Commerce, désigné par le No 118 formant l'encoignure des rues St Joseph et Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12 14 21 28—5 12 19 juil

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, etc.

Succession de Mme Rachel Burke.

No 30,492—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—MARDI, 15 juillet 1890, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, aux Nos 292 et 294 rue Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon F. D. King, juge de la dite cour, Division B maintenant absent en congé, daté le 1er juillet 1890, pour le compte de la dite succession le contenu du local ci dessus mentionné consistant en:

Un lot de meubles de maison, etc.

Conditions—Comptant.

4 juillet—4 7 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, etc.

Succession de Paul Forstall.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 30,444.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet, 1890, à 10 heures A. M., précises il sera vendu à l'encan, au No 248 rue Troisième, entre St-Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1890, le contenu du dit local, consistant en partie de—

Meubles en noyer noir pour salon, salle à manger, chambre à coucher et vestibule, nattes, tapis vaisselle, abat-jour et autres articles trop nombreux à énumérer.

Conditions—Comptant.

1er juil 1er 4 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,566 — Division A — Roger Cogan vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Roger Cogan soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, notaire, en son bureau, No 29 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour le répit et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. M. Pratt, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 30 juin 1890

Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

2 juil—2 15—4 août

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence agréable, avec trois grands terrains.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 9 juin 1890, dans l'affaire de Mme Carrie M. Wrigley épouse de William H. Wrigley, vs Mme Lizzie C. Wooley, veuve de John B Rareshide et als. No 29,9.0 du dossier de la dite cour, Division B, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Philip, Fulton et Rousseau, désignés comme lots Nos 116, 117 et 120, lesquels sont attenants et mesurant ensemble 96 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Soraparu sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'une maison en bois, No 47, rue Soraparu. Les terrains sont convenables pour jardin et pelouse et sont bien ombragés, la propriété est près des débarcadères pour l'étranger, du bac de Gretna, marché, écoles, etc., et trois lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de vente, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties; l'acquéreur assument le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.

8 juil—8 12 19 26—2 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir, au haut de la rue Prytanée.

Succession de Samuel E. Hundle.

No 30,321—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 26 juillet 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 juin 1890, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 359 borné par les rues Pitt, Prytanée Dufossat et Valmont, mesurant 51 pieds 1 4|5 pouce de face à la rue Prytanée, 48 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur s'étendant à travers le dit îlet de 202 pieds tout plus ou moins et est composé des lots Nos 5 et 6 et de la moitié du lot No 7 attenant au lot No 5 et la moitié du lot No 8 attenant au lot No 6. La ligne des chars de la rue Prytanée passe devant cette propriété. Le voisinage s'améliore rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année 1890 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zach. Spearing, Esq. notaire.

25 juin—25—juil 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Girod, entre Carondelet et Baronne.

—ET—

Une propriété-cottage double rue Bassin, entre Terpsichore et Euterpe.

John Stumpf vs. Katie Stumpf et als.

No 29,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu de deux jugements rendus dans cette affaire par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 16 mai 1890 et le 9 juin 1890, il sera vendu à l'encan—

1° Six résidences en briques à un étage Nos 194 à 204 rue Girod, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod Julia, Carondelet et Baronne; les lots sont désignés par les lettres A B C D E F, sur un plan du cadastre de voyer fait par P. A. D'Hemecourt député voyer de ville, en date du 22 mars 1890. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot A mesure 15 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot B mesure 14 pieds 7 pouces sur la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces sur la façade du dit lot, le plus rapproché de la rue Baronne sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod avec une portion semblable touchant au lot C, servant d'allée commune de 3 pieds pour l'usage des dits lots B et C.

Le lot C mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot le plus rapproché de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot B et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des suedits lots B et C.

Le lot D mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot, le plus rapproché de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot E, et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des sudits lots D et E.

Le lot E mesure 14 pieds 7 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot le plus rapproché de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot D et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.

Le lot F mesure 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un cottage en bois à un étage, double corps de logis Nos 428 et 430 rue du Bassin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Saratoga Whitney, Franklin, Terpsichore et Euterpe désigné comme lot No 5 et mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et de 2 ans au gré de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec transfert de police d'assurance, honoraires d'avocat pour le cas de poursuites judiciaires, et autres clauses ordinaires de garantie. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12 15 28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété à deux corps de logis et bon emplacement pour affaires, rapportant de bons revenus.

Coin des rues Erato et Willow.

Succession d'Andrew J. Quirk

No 14,319—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Willow, Erato et Clio, étant les lots Nos 5 et 6, sur un plan dressé par A. Phelps, voyer, le 5 février 1848, lesdits lots se touchent et mesurent au pied américain, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent sur chaque lot d'un cottage en bois, double corps de logis à un étage. La plus grande est louée à $15 par mois et la plus petite à $10 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 26 novembre 1851. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces 7 lignes entre lignes parallèles; le dit lot No 8 forme l'encoignure des rues Erato et Willow.

Les améliorations consistent, à l'encoignure, d'un cottage à deux corps de logis à un étage et dans le fond du lot face à la rue Erato une rangée de trois cottages à un étage. Le tout loué à $35 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Clio et Erato; le dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Erato, et forme l'encoignure des deux dernières rues. Les améliorations consistent en un magasin et résidence neuve à deux corps de logis et un étage. L'emplacement d'affaire bien connu occupé par John J. Griffin comme épicerie et loué à raison de $25 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Thalie et Erato, désigné comme lot No 8, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato, sur 100 pieds de profondeur, et formant le coin des rues Erato et Willow. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, à double corps de logis, loué à raison de $11 par mois

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en contingents égaux, avec 7 pour cent d'intérêt par an, le gage du vendeur, hypothèque spéciale, assurance, etc., et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Marcel T. Ducros notaire.

1er juil—1 12 19 26—2 août.

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY, Pour le Comité des Citoyens.

EDWARD FENNER, Pour le Comité de Surveillance.

7 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le centre des affaires immédiatement et touchant les maisons bien connues de MM. Rice, Born & Co, B. J. Montgomery & Co., John Gauche & Sons, W. B. Ringrose et autres la Banque Métropolitaine, la Compagnie d'assurance Home et le Produce Exchange. Elle est convenable pour le local d'une assurance, banque ou pour une maison d'affaires de premier ordre.

No 96 rue Camp entre Natchez et Poydras.

Succession de Mme Catherine Potthoff, No 29,853 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune, SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 juin 1890, Dossier No 29,853, pour le compte de la succession de Mme Catherine Potthoff, décédée, à l'encan, il sera vendu.

Ce grand magasin en briques bien bâti, à quatre étages, No 96 rue du Camp dans l'îlet borné par les rues Magasins, Natchez et Poydras, et mesurant 22 pieds 9 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 85 pieds 4 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez et sur l'autre côté près de la rue Poydras une profondeur de 69 pieds 6 pouces; de là, le dit terrain se rétrécit de 4 pieds 8 pouces lequelle diminution continue 6 pieds 10 pouces; de là, le dit terrain reprend sa largeur et a une seconde profondeur sur la dite ligne de 9 pieds à l'arrière ligne sur laquelle il a une largeur de 22 pieds 9 pouces, le tout d'après un plan dudit terrain annexé à un acte passé pardevant Wm Christy ancien notaire en ladite ville, en date du 9 février 1836. Cette bâtisse est dans le cœur du centre de production des affaires et sera toujours en demande et rapportera un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit à 7 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité, taxes de 1890 assumées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent seront exigés au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire.

25 juin—25 28—5 12 19 26 juil

PAR E. CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

DIVISION D.—No 28,710.

John Bastian vs. Ses Créanciers.

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu de deux certains ordres, datés respectivement le 23 et le 24 juin 1890, à moi adressés par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N. H. Rightor, juge dans l'affaire de John Bastian vs. ses Créanciers, étant le No 28,710 du dossier de la dite honorable cour, je procéderai à la vente sur les lieux, No 176 rue du Canal et aussi sur les lieux No 172 rue du Canal, entre Baronne et Dryades le MARDI, 8 juillet 1890, à 10 heures et demie A. M.—

D'un lot d'Images, Cadres, Moulures, Papeterie, Bric-à-Brac, Livres, Etc.

Aussi, deux Pianos neufs, de Briggs, et un Piano Taimini de seconde main; un lot de Comptes ouverts, dûs au dit insolvable d'après une liste enliassée. Aussi, le terme non expiré du bail du magasin No 176 rue du Canal, l'acquéreur du dit bail devant assumer le paiement du loyer quand il sera dû, l'enchère devant être une prime en sus du loyer qui doit être payé, on ait le dit bail ne peut être vendu, alors le droit d'occupation du dit magasin No 176 rue du Canal pour le terme non expiré du dit bail.

Conditions—Comptant sur les lieux

26 juin—26 27 29—juil 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété résidence de choix dans le cinquième district, rue Barthelemew entre les rues Peters et Delaronde.

Succession de James F. Fowler.

PAR CURTIS. B. BEAUMONT DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES. — E. Curtis, encanteur, Bureau Nos 65 et 67 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 juin 1890, dossier No 29 690 dans l'affaire de la succession de James F. Fowler, décédé il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bartholomew, Peters, Delaronde et Seguin, désigné par le No 11, mesurant 30 pieds de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de 155 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et 155 pieds 2 pouces en profondeur sur la ligne qui le sépare des lots 6 à 10 mesure française. Les améliorations comprennent un cottage en bois confortable à deux étages, contenant un salon, une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain, une chambre à coucher au premier étage, et au rez-de-chaussée deux citernes et toutes les dépendances habituelles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 juin—18 21 28—juil 5 12 19

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix propres à bâtir dans le Septième District.

Près de l'Avenue St-Charles.

Succession de William Mulford.

No 28,407—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Cie.—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 24 juin 1890, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—

Neuf terrains au coin des rues Adams et Macarty, situés dans le Septième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Adams, Commercial, Hillary et Macarty, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, sur un plan de Wm Forshey, voyer en date du 4 avril 1863 et déposé pour référence en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, et aussi selon un plan du voyer fait par Wm H. Williams, en son voyer de la paroisse Jefferson, et annexé pour référence à un acte pardevant Jas. Graham, ancien notaire de cette ville, en date du 26 juin 1869 et mesurant comme suit:

Les terrains 3, 4 et 5 mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Adams sur 107 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Adams sur 107 pieds 10 pouces plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles; le No 10 forme l'angle des rues Adams et Macarty. Le dit terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains sont près du Parc Audubon et de l'avenue St-Charles. Ils sont situés d'une façon très avantageuse pour qu'on y bâtisse des maisons de résidence, et leur voisinage s'améliore rapidement.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de la vente seront requis.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 juin—5 12 19 26 juillet—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE

Coin nord ouest des rues Constance et Thalie,

ET QUATRE MAISONS

Rue Thalie, entre les rues Constance et Magazine.

Succession de Michael Clark.

Nos 29,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A Monroe juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 juin 1890, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, Thalie, Magazine et Erato; le dit terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Constance, sur une profondeur et une façade de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes rue Thalie, le tout entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant:

1° Le magasin à un étage en bois et une maison de résidence, Nos 73 et 77 rue Constance, coin Thalie.

2° La rangée de maisons en bois à un étage, soit quatre maisons, Nos 125, 125 1|2, 127 et 127 1|2 rue Thalie.

3° La maison en bois, à un étage, 129 rue Thalie.

Convenables comme centre commercial, à proximité d'églises, d'écoles, de marchés; à mi-chemin des chars des rues Magazine et Annonciation, et rendant environ $60 0 par an; c'est un placement bon et sûr.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent de ce prix seront exigés comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 14 21 28—juil 5 12

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Geo A. Falconi.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No 30,066.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 196 1|2 rue Gravier—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 30 juin 1890, Dossier No 30,066, pour le compte de la susdite succession il sera vendu:

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession de Geo. A. Falconi, à certaines actions du "Louisiana Branch Pilots Association", d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant.

3 juil—3 5 10 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

PAR HENRY STERN & CO., Encanteurs.
Un assortiment régulier de bottes et souliers,

—Et—

50 lots de souliers de la manufacture de Dunbar & Co.

—Aussi—

50 lots de souliers fins d'un magasin de détail de première classe.

Sera vendu par Henry Stern & Co., encanteurs, MARDI, 8 juillet 1890, à leur salle d'encan 88 rue du Canal, commençant à 11 heures A. M., sans limite ni réserve.

Conditions à la vente. 8 juil—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Petite propriété rue des Ursulines, No 217.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre, mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 107 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Marais et Villeré. Ensemble, une maison ayant trois chambres de file, hangar derrière, cuisine double, lieux d'aisance, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage, et 10 pour cent de dépôt.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré notaire. 8 juil—

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Laperouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antonio Macaro.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur. — Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Laperouse, Ortega, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Laperouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

11 juin—11 21 28—juillet 5 10 12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée,

Près du dépôt du Mississippi Valley.

Succession de Fritz Gellert.

No 30,343—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé daté le 24 juin 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Galvez et Johnson, désigné par le No 8, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain est bien remblayé et amélioré d'un cottage en bois contenant quatre chambres et hangar, faisant face à la rue Poydras, citerne, etc.

Conditions—Moitié ou tout comptant, la balance à un an, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1890.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juin—25 26—5 12 19 juil

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Meubles de Maison, Actions, Réclamations, Jugements, Billets à recevoir.

Succession du Dr. Jotham Potter.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 9 juillet 1890 à 10 heures A. M. au local No 182 rue St Barbe, entre Girod et Julia, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 11 juin 1890, dossier No 29 639 pour le compte de la succession de Jotham Potter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un grand lot de bons meubles de maison et autres effets, aussi—

46 actions plus ou moins du fonds capital de Odd Fellows' Hall Association, chacune payée en plein.

Un lot de réclamations, jugements et billets à recevoir, conformément à une liste déposée à notre bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

26 juin—28 29—juil 4 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatorze terrains rues Perdido, White et Banks et à Carrollton

Trois morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession du Dr Jotham Potter, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Thos C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 11 juin 1890 Dossier No 29,639 pour le compte de la succession de Jotham Potter, décédé, à l'encan il sera vendu:

Rue Perdido.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 614 borné par les rues Perdido, Gravier, White et Dupré désigné par le No 1, qui mesure 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 615, borné par les rues Perdido, Poydras, White et Dupré, désigné par le No 5, qui mesure 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

Rue Banks.

3° Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 706 borné par les rues Banks, Palmyre, Clark et Genois, désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16, qui se touchent, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces.

Rue Monroe, Carrollton.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'îlet No 114, borné par les rues Monroe, Mary, Levée et Quatrième, désignés par les Nos 39 et 40, qui se touchent, et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 150 pieds.

Dans la paroisse Jefferson.

6° Deux certains morceaux de terre situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par W. J. McCullogh, voyer des E-U, qui sont décrits comme suit, à savoir:

Le morceau No 13 contient à peu près 1,200 arpents de terre et d'une forme irrégulière, et est, borné au nord et à l'ouest par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon, à l'est par les morceaux Nos 12 et 15, sur une ligne parallèle avec le canal Destrehan et au sud par le bayou Ouacha et le morceau No 14.

Le morceau No 14 contient à peu près 650 arpents de terre et est d'une forme irrégulière et est borné au sud par les terres anciennement la propriété de J. B. de Grey, à l'ouest par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon, au nord par la Bayou Ouacha avec la limite sud et à l'est par le Bayou Ouacha ou Barataria.

7° Un certain morceau de terre dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, dans le district de la Grand Ile, désigné comme à peu près trois (11) à pente sur le golfe du Mexique à la baie et borné au nord-ouest par les terres de Jotham Potter et au nord par les terres de la succession C. Derbigny.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garantie. 1° pour cent comptant sera requis sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leur enchère.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire aux frais des acquéreurs.

29 juin—29—juil 5 12 20 27—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises.

Nos 101 et 103 rue Cypress, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Mme Mary D. Bradley, décédée.

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 16 juin 1890, dossier No 29 313, pour le compte de la succession de Mme Mary D. Bradley, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par le Florida Landing ou Jalie, les rues Cypress, Clara et Willow, désigné par la lettre "C", lequel lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec l'usage perpétuel d'une allée de chaque côté de 3 pieds de large s'ouvrant rue Cypress, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis recouvert en ardoises, connu comme les Nos 101 et 103 rue Cypress avec deux chambres, cuisine et citerne de chaque côté, et rapportant $14 par mois en bon état.

Termes—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simon, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juin—18 26 28—juillet 5 12 19